



Ville de SAINT-GERMAIN-DU-PUY
CHER

En exercice : 17

Présent(s) : 8

Absent(s) représenté(s) : 6

Absent(s) non représenté(s) : 3

Ne prennent pas part au vote : 0

Votants : 14

Date de convocation : 16 décembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 16 décembre 2022

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 21 décembre 2022

Délibération n° DE-211222-002

Approbation des tarifs 2023

Le 21 décembre 2022 à 14 heures et 30 minutes, le Conseil d'Administration s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Madame Josiane MONDON, Vice-présidente du CCAS,

Présent(s) : BONNIN Jocelyne. CASSIN Marie-France. DESCHAMPS François. DESROCHES Gilles. LEUILLER Patricia. MONDON Josiane. RAMAIN Catherine. RUBENS Alain.

Absent(s) ayant donné un pouvoir : BAUDOUIN Marie-Christine à DESROCHES Gilles. BROUSSE Franck à LEUILLER Patricia. DUPLAIX Nathalie à BONNIN Jocelyne. GUINET Nadège à RAMAIN Catherine. MANIVERT Sonia à MONDON Josiane. MORISSET Marie-Claude à RUBENS Alain.

Absent(s) non représenté(s) : MEGHERBI Djamel. MESURE Marie-Françoise. STIMAC Fabien.

N'ont pas pris part au vote : /

Secrétaire de séance : LEUILLER Patricia

Accusé de réception en préfecture
018-261800478-20221221-DE-211222-002-b-DE
Date de télétransmission : 29/12/2022
Date de réception préfecture : 29/12/2022

Rapporteur : Josiane MONDON

Le Conseil d'Administration,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le rapport de Josiane MONDON, Vice-présidente au Conseil d'Administration entendu,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les tarifs pour l'année 2023, des repas des aînés pris à la restauration intergénérationnelle, des repas à domicile, des personnes en contrat aidé.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Le secrétaire,

Patricia LEUILLE



Pour la Présidente et par délégation
La vice-présidente du CCAS

Josiane MONDON



*Madame la Vice-présidente certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte, informe que
la présente délibération peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif d'Orléans dans un délai de deux
mois à compter de la présente publication par
voie d'affichage sous forme électronique sur le
site internet de la Ville :*
<https://www.saintgermaindupuy.fr>

Accusé de réception en préfecture
018-261800478-20221221-DE-211222-002-b-DE
Date de télétransmission : 29/12/2022
Date de réception préfecture : 29/12/2022

TARIFS

Objet	Couleurs	Tarifs	Tarifs
		2022	2023
REPAS PERSONNES RETRAITEES			
Pour personnes seules (ressources annuelles brutes)			
Quotient inférieur ou égal à 5760 euros	bleus	3.69	3.88
De 5761 à 7000 euros	verts	4.72	4.96
De 7001 à 8240 euros	roses	5.58	5.86
De 8241 à 9480 euros	jaunes	6.29	6.61
Supérieur à 9480 euros	blancs	7.14	7.50
Pour les couples (ressources annuelles brutes)			
Quotient inférieur ou égal à 8065 euros	bleus	3.69	3.88
De 8066 à 9879 euros	verts	4.72	4.96
De 9880 à 11693 euros	roses	5.58	5.86
De 11694 à 13507 euros	jaunes	6.29	6.61
Supérieur à 13507 euros	blancs	7.14	7.50
Invités et extérieurs commune			
Prix par repas	saumon	9.93	10.43
Tarifs repas à Domicile			
Prix par repas		7.10	7.46
Tarifs repas contrats aidés (employé par la ville, ou l'éducation nationale pour les écoles de Saint Germain du Puy)			
Prix par repas		2.49	2.62